

# L'achat d'une œuvre d'art par une entreprise en 5 étapes



1

## Acheter une oeuvre d'art

L'ARTISTE DOIT ÊTRE VIVANT LE JOUR DE L'ACHAT

2

## Inscrire le prix de l'œuvre à l'actif de son bilan

DANS UN COMPTE D'IMMOBILISATION

3

## Exposer l'œuvre gratuitement au public

DANS UN MUSÉE OU DANS DES LOCAUX DE LA SOCIÉTÉ (HALL D'ACCUEIL, OPEN SPACE...)



4

## Déduire 1/5 du prix de l'oeuvre pendant 5 ans

LA DÉDUCTION ANNUELLE NE PEUT DÉPASSER 0,5% DU CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL OU 20 000€



5

## Inscrire la déduction dans un compte de réserve au passif du bilan

SEUL LES ENTREPRISES À L'IS OU À L'IR (CATÉGORIE BIC) SONT ÉLIGIBLES